

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **mardi 14 janvier 2020** à 19h30 heures à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre une activité domestique, soit une activité d'ébénisterie, dans un bâtiment accessoire détaché du bâtiment principal résidentiel alors que le règlement de zonage en vigueur permet uniquement les usages domestiques dans le bâtiment principal.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 4 136 127 du cadastre officiel du Québec et porte l'adresse civique du 335, rang de la Rivière Nord à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame Micheline Forget et Monsieur André Bergeron.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 17^e jour du mois de décembre 2019.

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière